

Enquête sur le Jazz-Band

Réponse de M. André Tessier

Comme musicologue et historien de l'art, M. Tessier a publié divers travaux sur Couperin et sur Berain.

Votre première question, je ne sais si les confrères compétents, à qui vous l'aurez posée comme à moi, l'auront vue dangereuse autant que je l'ai vue. Mais il leur aura paru possible d'éviter son danger. Moi, qui ne suis pas compétent, je n'ai pas su trouver le détour aux côtés de l'obstacle. Je vais m'y buter comme un maladroit. Le **jazz est-il de la musique ?** Comment répondre, ai-je cru, sans un avis préalable sur une affaire plus grave : qu'est-ce donc que la musique ? Voilà l'obstacle et voilà le danger.

Suffit-il pour qu'il y ait musique, suffit-il d'une association concertée de sonorités de hauteurs et de timbres divers, qui soient réparties à notre fantaisie, monophones en un temps donné, en un autre temps mélangées en amas harmoniques, et qui succèdent les unes aux autres en s'établissant plus ou moins longuement sur des rythmes élus à cet effet ? Plutôt faudra-t-il, comme le penseront la plupart des mélomanes, de ces gens pourvus d'un sens spécial qui leur fait reconnaître en toute musique une signification ésotérique, au profane inappréciable, faudra-t-il pour que nous les appelions musicales que les sonorités concertées se soient données pour mission d'éveiller jusque dans l'âme de leurs auditeurs initiés (par un mécanisme, compliqué d'apparence, mais dont les rouages peuvent être saisis), certaines émotions de l'ordre psychique ou de l'ordre sensoriel ?

Mais, soit que la musique, que l'assemblage des sonorités n'ait eu d'autre but que le plaisir pris à les combiner, que la curiosité de connaître les produits de leurs multiples conjonctions, soit au contraire que cet assemblage ait été fait à dessein d'émouvoir, le jazz sera toujours de la musique. Dans le premier cas, en effet, comment nierait-on qu'il ne corresponde à la définition donnée ?

Et, dans le second, nous-mêmes, nous qui, par dilection et par profession, ouvrons tout grand nos cœurs et nos esprits aux magiques influences qu'exercent les ordinaires associations de sonorités, aurons-nous le front de soutenir l'inocuité psychologique de ces associations nouvelles ? Nous savons trop qu'elles ont eu de la répercussion parmi l'amas confus des souvenirs sensuels et des virtuelles velléités qui dorment dans l'intimité de nous-mêmes, nous savons que, dans ces vastes régions de l'ombre morale, elles sont allées percer d'une pointe éveilleuse tantôt le lit de mollesse où le désir impuissant s'était résigné, tantôt la couche ouatée où s'étaient venus étendre un geste lassé, une sensation assoupie, qu'à leur appel enfin, comme à celui des autres musiques, vers la surface de cette bizarre formation nébuleuse, de ce composé de tant d'espèces, détruit et recréé perpétuellement, que nous appelons notre conscience, sont venues transparaître pour un temps de nouvelles composantes, inaperçues auparavant et surgies de la profondeur.

Le jazz est de la musique. Mais après une si longue réponse à votre première question, vous me dispenserez bien de répondre aux deux autres. Ou, si vous y tenez, je dirai : oui, à la seconde, bien qu'on puisse se douter de l'existence d'une action simultanée et réciproque des deux musiques l'une sur l'autre : de la musique de jazz et de la musique moderne. En tout cas, le jazz apporte à cette dernière des nouveautés de rythme et de timbre, dont l'intérêt, à tout compositeur, doit paraître évident. A la troisième question : pourquoi pas ? Encore que je ne conçoive pas facilement, peut-être à cause de mon incompetence, une partition entièrement rédigée à l'usage du jazz, et qui n'ôterait pas à celui-ci son plus sûr attrait : sa spontanéité.

André Cœuroy et André Schæffner.